30/8/77

Asso[illegible] La Sauvegarde Et La Promotion De La Vallée De Pietracorbara

spécial PORTO

Petra VIVA

INFORMATIONS

Numéro 3 - SEPTEMBRE 1977

EDITORIAL

LES POINTS SUR LES I...

Le 23 août 1976, lors de l'assemblée générale où fut créée l'association, les 150 personnes présentes ont voté un arti-cle qui, à nos yeux, est capital car il définit très exactement la place de Petra Viva dans le village. C'est l'article 3 des statuts qui dit: "Il est entendu que l'association n'est l'émana-tion, ni d'un parti ni d'un clan et qu'elle tient à conserver sa totale indépendance vis à vis de ces formations, afin d'oeuvrer au mieux vers les objectifs qu'elle s'est fixée."

Le propos est net, clair, précis. Et pourtant, que de reproches, d'allusions, de sous entendus, souvent, d'ailleurs, contradictoires! "Vous faites de la politique", "vous êtes pour les uns" ou, au contraire, "vous êtes avec les autres". Toutes ces remarques, elles-mêmes partisanes et dénuées de fondement, nous conduisent à rappeler ceci: Nous ne sommes ni pour, ni contre les uns ou les autres. Nous sommes pour la sauvegarde et la promotion de notre vallée, c'est déjà beaucoup et cela suffit à nous occuper. Et sur ce point précis nous disons: la sauvegarde de notre village n'est concevable que s'il y a un certain type de promotion et pas n'importe lequel. C'est pour mieux le déterminer qu'une étude approfondie sur le village va être lancée avec le concours de techniciens, de sociologues, sous la direction de Max Caisson. Pour le reste, répétons une fois de plus que tenter d'annexer l'association pour tel ou tel motif est vain et puéril.

Petra Viva est et restera indépendante. C'est de là que vient son dynamisme et son efficacité. C'est de là qu'elle tient sa raison d'être.

N° du Parquet: 10/77 J.O. du 7.IX.1976 siège social: Pietracorbara 20233 - compte c.r.c.a. 30.11941.3.010
Imprimerie SOMIVAC